



Réunion du 15 Mai

Sur le plan de reprise d'activité des préfectures

Nouvelle réunion en conférence téléphonique entre les OS et M. MIRMAND, secrétaire général du ministère de l'Intérieur, ce vendredi 15 mai.

Y prennent part pour l'administration :

M. MIRMAND, SG
M. ESPINASSE, DMAT
Mme MEZIN, DRH
M. LEGUEULT, adjoint à la DRH
M. DOUHERET, SDP
Docteur FOULLON, coordonnatrice nationale médecin de prévention

Françoise FORNASARI représente le **SAPACMI**.

1/ Effectifs.

M. MIRMAND fait le point des effectifs présents en cette première semaine de reprise d'activité:

- 39 % en moyenne en préfecture,
- 41 % dans les CERT (24 % en ASA et 6 % en télétravail)
- 42 % en SGAMI
- 22 % en Centrale où le télétravail est plus important du fait des missions (conception)

2/ Télétravail.

M. MIRMAND précise que le télétravail n'est pas appelé à perdurer dans les conditions que nous connaissons aujourd'hui avec la crise sanitaire. La présence des agents est en effet requise en préfecture comme en SGAMI sur de nombreux postes du fait des missions des services territoriaux.

A la demande du SAPACMI, l'administration communiquera prochainement la liste à jour des applicatifs télétravaillables. Il précise que DIALOGUE, par exemple, ne doit pas être télétravaillable en situation normale d'activité.

Actuellement, 40 % des agents du MI sont dotés de dispositifs de travail à distance :

- Plus de 1 200 postes SPAN et 2 000 postes NOEMI ont été déployés –
- 30 000 accès NOMADE 2 ont été donnés –
- 150 000 agents de l'Etat utilisent la messagerie TCHAP développée par le MI –
- Un plan de déploiement massif NOEMI avec 11 000 postes en commande est en cours dont 7 000 sont destinés aux préfectures – SGAMI et DDI. A terme, les postes NOEMI remplaceront les postes fixes dans les services.

De longs échanges ont suivi sur le télétravail dont il est ressorti la nécessité de réunir un groupe de travail. Ce groupe de travail devra notamment s'interroger sur le collectif de travail, sur le droit à la déconnexion et être attentif à la qualité de vie en télétravail – la médecine de prévention élabore actuellement des fiches pratiques.

Il devra aussi prendre en compte la dimension interministérielle pour mieux communiquer en télétravail entre nous mais aussi en réseau.

3/ Equipements de protection.

- 20 millions de masques chirurgicaux ont été livrés. Tous les services en sont équipés en nombre suffisant.
- Le MI a reçu également 10 millions de masques en tissu destinés à être distribués aux personnes vulnérables, aux mairies et aux agents : la dotation est de 4 masques tissu par personne (chaque masque étant utilisable une demi-journée avant d'être lavé).

Le SAPACMI alerte sur les locaux insuffisamment ventilés comme les box dans lesquels sont reçus les candidats à la naturalisation dans certaines préfectures.

Le Docteur FOULLON estime qu'il n'y a pas de risque dès lors que chacun est équipé d'un masque et que la distanciation est respectée ; elle préconise toutefois de laisser la porte ouverte et d'attendre un temps minimum entre deux rdv...

4/ Prime exceptionnelle COVID 19.

Le décret est paru ce jour au JO – seule exclusion : les emplois à la discrétion du gouvernement.

Toutes les OS s'inquiétant de savoir sur quel budget cette prime sera prélevée, l'administration répond qu'il n'y aura pas d'abondement de la part de Bercy et que tout se fera à budget constant sur le Titre 2. Elle assure toutefois que cela ne devrait pas poser de difficultés...

Le SAPACMI craint que cette prime ne suscite plus de division que de consensus et demande que les représentants du personnel soient associés à la détermination des critères pris en compte pour son attribution.

5/ Médecine de prévention.

Le dispositif d'aide et de soutien psychologique à distance (le 0 800 100 124 appel gratuit d'un poste fixe ou portable) est très sollicité par des agents inquiets.

Les services sociaux sont joignables par téléphone et via NOMADE.

6/ Ordonnance du 15 avril 2020 sur les RTT et congés imposés.

L'instruction de la DRH avec le tableur de calcul ayant été adressée aux services il y a quelques jours seulement, Mme MEZIN annonce que la fonction publique a décalé la date limite de pose des jours de congé pour la 2^{ème} période **jusqu'au 31 mai.**

Le SAPACMI a dénoncé l'application hétérogène qui est d'ores et déjà faite de cette ordonnance dans les services.

Le SG a demandé à la DRH de faire une note de rappel pour homogénéiser son application et reconnaît que cette ordonnance n'est pas d'une clarté et d'une simplicité évidentes.

QUESTIONS DIVERSES :

- Le COVID est désormais une maladie à déclaration obligatoire.
- Toujours en attente, la décision concernant son imputabilité au service.
- Déplafonnement CET : l'arrêté est sorti.
- Les CET seront payés en juin ou juillet au plus tard.
- Les lignes de gestion pour l'avancement seront examinées fin juin.
